

Conditions générales pour la location touristique du gîte "La Découverte" à Nohèdes.

Durée du séjour : La location est conclue pour une durée déterminée. Le locataire ne peut donc exiger un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour, quelle que soit la raison.

Conclusion de la location : La réservation devient effective dès que le locataire a fait parvenir au propriétaire un acompte de 40% du montant total de la location (par chèque ou virement) et un exemplaire des conditions générales signées, avant la date limite. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé. La location conclue ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Le non respect de cette clause pourrait entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, les versements déjà effectués restant alors acquis au propriétaire.

Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux si le paiement se fait par chèque ou une semaine avant l'entrée des lieux si le paiement se fait par virement.

Une facture "pro forma" vous est adressée pour confirmer la réception de l'acompte et la date limite du solde.

Dépôt de garantie : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie de 150 € est demandé par le propriétaire.

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par mail au propriétaire 21 jours avant l'arrivée sur place. En cas d'annulation à moins de 21 jours avant la date d'arrivée l'acompte reste acquis au propriétaire. Si le séjour est écourté, le prix complet de la location reste acquis au propriétaire et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Nettoyage : Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est de 60 € pour le gîte et de 30 € pour le studio.

Capacité et animaux : La location est établie pour une capacité précise. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Sauf accord écrit du propriétaire le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal de compagnie. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Responsabilité du propriétaire : La Maison de la montagne "La Découverte" avec son domaine de 2 ha et sa rivière est un lieu "sauvage", peu sécurisé. Le propriétaire n'est pas responsable pour des éventuels accidents.

Catastrophe naturelle : La Maison de la montagne "La Découverte" est accessible par une piste. Si l'accès est détruit par des intempéries, le locataire peut réclamer un remboursement de la location en cas d'annulation de son séjour.